

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

43-114

Décret n° 93-481 DU 12 OCTOBRE 1993
portant nomination de Monsieur
KIALA-MATOUBA (Emmanuel) en qualité de
Directeur de l'Imprimerie Nationale

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant Refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 90-811 du 30 novembre 1990 portant
attributions et organisation du Ministère de l'Information ;

Vu le décret n° 82-892 du 1er Octobre 1982 portant statut
particulier des cadres de l'Imprimerie Nationale ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination
des Ministres ;

En Conseil de Cabinet,

DECRETE :

Article Premier : ~~Monsieur~~ KIALA-MATOUBA (Emmanuel) Journaliste
niveau II, est nommé Directeur de l'Imprimerie Nationale.

.../...

Article 2 : ~~Monsieur~~ KIALA-MATOUBA (Emmanuel) percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de ~~Monsieur~~ KIALA-MATOUBA (Emmanuel), sera enregistré, publié au Journal Officiel ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 12 OCTOBRE 1993



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

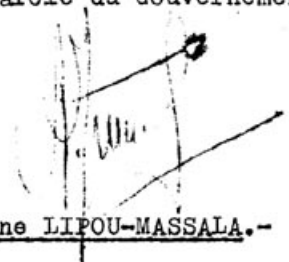
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et du Budget,

Le Ministre de la Communication,
des Postes et Télécommunications,
Porte-Parole du Gouvernement,



Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.-



Albertine LIPOU-MASSALA.-